

Conditions générales d'utilisation (CGU)
Conditions du traitement automatisé des données
à caractère personnel (RGPD)

Demande d'autorisation d'urbanisme, demande d'intention d'aliéner et demande de certificat de numérotage.

Les présentes conditions générales régissent l'utilisation du téléservice « Guichet unique » « Espace Mon Compte » via le site internet des communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Article 1 - Définitions et informations

Le « téléservice » désigne l'espace « Mon Compte », auquel l'utilisateur a accès. Le « service » désigne les services en charge de l'urbanisme de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Commune de CHAUMES-EN-RETZ
Service urbanisme
Mairie principale
1 rue de Pornic
44320 Chaumes-en-Retz
Tél. : 02.40.21.30.11
Mail : ads@chaumesenretz.fr

Commune de CHAUVE
Service urbanisme
4 place du Champ de Foire
44320 CHAUVE
Tél. : 02.40.21.12.14
Mail : urba@chauve.fr

Commune de CHEIX-EN-RETZ
Service urbanisme
3 place Saint Martin
44640 CHEIX-EN-RETZ
Tél. : 02.40.04.65.01
Mail : n.vivier@cheixenretz.fr

Commune de LA BERNERIE-EN-RETZ
Service urbanisme
16 RUE Georges Clemenceau
44760 LA BERNERIE-EN-RETZ
Tél. : 02.40.82.70.56
Mail : ads@mairie-labernerie.fr

Commune de LA PLAINE-SUR-MER
Service urbanisme
Place du Fort Gentil - BP 20
44770 LA PLAINE-SUR-MER
Tél. : 02.40.21.50.14
Mail : contact-mairie@laplainesurmer.fr

Commune LES MOUTIERS-EN-RETZ
Service urbanisme
15 place de l'Eglise Madame
44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ
Tél. : 02.40.82.72.05
Mail : urbanisme@mairie-lesmoutiersenretz.fr

Commune de PORNIC
Service urbanisme
35 rue de la Dette
44210 PORNIC
Tél. : 02.40.82.06.87
Mail : guichetunique-urba@pornic.fr

Commune de PORT-SAINT-PERE
Service urbanisme
13 rue de Pornic
44640 PORT-SAINT-PERE
Tél. : 02.40.31.50.13
Mail : dematads@port-saint-pere.fr

Commune de PREFAILLES
Service urbanisme
17 Grand Rue
44770 PREFAILLES
Tél. : 02.40.21.60.37
Mail : dematurba@prefailles.fr

Commune de ROUANS
Service urbanisme
Place de la Poste
44640 ROUANS
Tél. : 02.40.64.24.27
Mail : guichet.unique.rouans@gmail.com

Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Service urbanisme
20 rue de la Mairie
44680 SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Tél. : 02.40.31.70.40
Mail : guichetunique@shc44.fr

Commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF
Service urbanisme
17 rue Chevecier
44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF
Tél. : 02.40.64.99.99
Mail : urba2@stmichelchefchef.fr

Commune de SAINTE-PAZANNE
Service urbanisme
10 rue de l'Hôtel de Ville
44680 SAINTE-PAZANNE
Tél. : 02 40 02 43 74
Mail : urbanisme@sainte-pazanne.com

Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ
Service urbanisme - pôle administratif
31 rue des Jaunins
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. : 02.40.21.40.07
Mail : urbanisme@villeneuveenretz.fr

Commune de VUE
Service urbanisme
3 place Sainte-Anne
44640 VUE
Tél. : 02.40.64.28.34
Mail : urbanisme@mairie-vue.fr

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur de gérer son compte personnel/professionnel et d'accéder à un ou plusieurs téléservices proposés par ces communes.

Le service Instruction ADS de Pornic Agglo Pays de Retz assure l'administration et la gestion du téléservice (service gestionnaire) :

Pornic Agglo Pays de Retz
Service Instruction ADS
2 rue du Docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44215 PORNIC Cedex
Tél. : 02.51.74.24.00
Mail : urbanisme@pornicagglo.fr

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les relations entre Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l'espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU et les conditions du traitement automatisé des données à caractère personnel (RGPD). Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Article 3 - Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur.

3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte particulier ou un compte professionnel en sélectionnant "Créer un compte" sur la page d'accueil du téléservice. La création de compte est soumise à validation par lien email pour un particulier ou par approbation du service gestionnaire pour un professionnel. Une fois le compte validé, l'utilisateur peut se connecter à son espace Mon compte pour procéder au dépôt de sa demande.

3.2 Limitation au téléservice

L'utilisateur peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche.

Les extensions de format de fichier acceptées sont : *pdf, *jpeg, *png.

Le poids de chaque pièce transmise via le formulaire est limité à 25 Mo.

3.3 Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique "Mes Dossiers en cours" et "Mes dossiers terminés", d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec les communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Article 4 - Responsabilités et garanties

4.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la commune et le service gestionnaire par courrier ou par mail. La commune et le service gestionnaire ne peuvent être tenus responsables de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

4.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La commune et le service gestionnaire ne peuvent être tenus pour responsables notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Les communes Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue et le service gestionnaire ne garantissent pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de ces communes et du service gestionnaire ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ils étaient amenés à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. Les communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue et le service gestionnaire déclinent toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible (notamment pour maintenance), ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas éventuel où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue et le service gestionnaire ne sauraient être tenus

responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler.

Article 5 - Gestion et protection des données personnelles

5.1 - Le traitement automatisé de certaines des données à caractère personnel est nécessaire pour enregistrer la demande en ligne.

Dans la rubrique Mon Compte, l'utilisateur peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après recueil du consentement de l'utilisateur.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

5.2 - Les conditions du traitement de données sont les suivantes :

Le responsable du traitement est Monsieur le Président de Pornic Agglo Pays de Retz et Monsieur le Maire de la commune pour les communes sus-désignées. Les destinataires des données sont les services urbanisme des communes, le service instructeur de Pornic Agglo Pays de Retz et d'autres destinataires éventuels si l'utilisateur a explicitement donné son consentement à cette fin dans un des formulaires remplis sur le téléservice. Ces données seront conservées en base active pendant la durée légale prévue pour chaque type de demande puis archivées conformément à la réglementation.

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez accéder à vos données vous concernant, et obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Ces démarches peuvent être exercées en s'adressant à la mairie, au service gestionnaire (cf. article 1) à l'adresse postale Pornic Agglo Pays de Retz - 2 rue du Docteur Ange Guépin - ZAC de la Chaussée 44215 PORNIC Cedex et par mail à : dpd@pornicagglo.fr

5.3 - L'utilisateur peut demander la suppression de son compte, soit depuis le téléservice soit en adressant un courrier ou un mail au service urbanisme de la commune et une copie au service gestionnaire (Pornic Agglo Pays de Retz). De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes conditions générales d'utilisation, la commune et le service gestionnaire se réservent le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Article 6 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées auprès des communes de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint Michel Chef Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue (cf. article 1). Une copie des réclamations est à adresser au service gestionnaire (Pornic Agglo Pays de Retz).